

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **06 février 2024**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, *Bourgmestre - Président* ;
DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin,
LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, *Echevins* ;
HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,
GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A.,
DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S., *Conseillers*
Et Mde BAUDUIN Nathalie, *Directrice Générale*

OBJET : Règlement Complémentaire sur le roulage - Bléharies

Le Conseil Communal,

Vu l'Article 2 de l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la Police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voirie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la Circulaire Ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la Loi Communale ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans la Rue **des Combattants** à Bléharies;

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent à la voirie communale ;

ARRETE par...

Art.1^{er} : le stationnement est réservé aux personnes handicapées ;

Article 1.1 : Rue des Combattants, du côté impair, **XXX**, sur une distance de 6 mètres.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal **E9a**, avec le pictogramme des handicapés avec la flèche montante « 6 m ».

Article 2 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Secrétaire,
(s)N. BAUDUIN

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN

Le Président,
(s)P. WACQUIER

Le Bourgmestre,
P.WACQUIER